



IMMOFRANCE

Transactions Immobilières

Honoraires sur transactions immobilières

Bien inférieur à 60 000 €	4 900 €
60 001 € à 90 000 €	9 %
90 001 € à 120 000 €	8 %
120 001 € à 170 000 €	7 %
170 001 € à 250 000 €	6 %
250 001 € à 350 000 €	5 %
Bien supérieur à 350 001 €	4 %

Barème à compter du 01 août 2019

Les honoraires sont à la charge du vendeur (sauf accord spécifique)

Montant des honoraires en TTC (TVA à 20%)



Honoraires sur transactions immobilières

Bien inférieur à 60 000 €	4 900 €
60 001 € à 90 000 €	9 %
90 001 € à 120 000 €	8 %
120 001 € à 150 000 €	7 %
150 001 € à 200 000 €	6 %
200 001 € à 600 000 €	5 %
Bien supérieur à 600 001 €	4 %

Barème à compter du 20 septembre 2020

Les honoraires sont à la charge du vendeur (sauf accord spécifique)

Montant des honoraires en TTC (TVA à 20%)